

Règlement Zootechnique Européen (RZE)

Qu'est-ce que le Règlement Zootechnique Européen (RZE) ?

Le **règlement zootechnique européen** fixe les règles d'organisation de la génétique animale pour les reproducteurs de race pure bovins, ovins, caprins, porcins et équidés. Il a été publié le 29 juin 2016 au journal officiel de l'Union européenne et est entré en application le 1^{er} novembre 2018.

Ce règlement zootechnique fixe les règles relatives à l'agrément des organismes de sélection (OS), l'approbation des programmes de sélection, les droits et obligations des éleveurs et des OS, l'inscription dans les livres généalogiques, l'admission à la reproduction, le contrôle des performances et l'évaluation génétique, les certificats zootechniques, les règles à l'importation ou encore les contrôles officiels par les États membres de l'UE.

Quels sont les enjeux de l'application du RZE ?

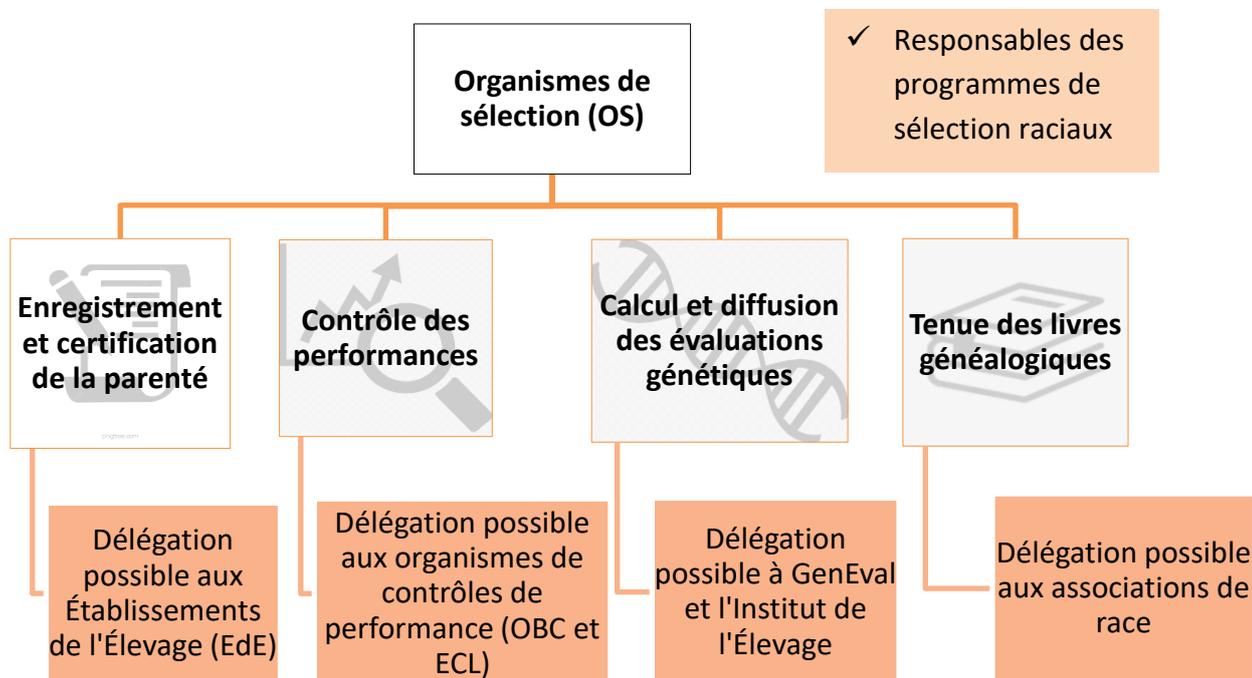
- ⇒ L'amélioration de la **compétitivité de la génétique animale française** et de **l'ensemble de l'élevage français**.
- ⇒ La préservation des **ressources zoogénétiques françaises** pour les espèces concernées par le règlement.
- ⇒ Le maintien d'un **système collectif mutualisé** permettant d'optimiser l'utilisation des financements publics et professionnels.
- ⇒ Le maintien d'une gestion raciale cohérente et efficace.
- ⇒ La contribution des acteurs français à une génétique européenne performante et reconnue au niveau mondial.

Quels sont les principaux changements ?

- ⇒ Les organismes de sélection voient leurs missions réglementées s'élargir, en intégrant celles qui jusqu'à présent étaient réalisées par d'autres structures.
- ⇒ Le programme de sélection inclut la certification de la parenté, le contrôle des performances et l'évaluation génétique des reproducteurs, qui sont donc réalisés sous la responsabilité de l'OS. Il en est de même pour la publication des résultats de l'évaluation génétique des mâles dont la semence est destinée à l'insémination.
- ⇒ Un OS a la possibilité de déléguer une partie de ses activités à des organismes tiers.



Schéma de la nouvelle organisation



France Génétique Elevage (FGE)

France Génétique Elevage est l'interprofession nationale pour l'amélioration génétique des ruminants, rassemblant toutes les organisations techniques contribuant au Dispositif Génétique National et celles représentatives des éleveurs. Elle anime la concertation interprofessionnelle de la génétique des ruminants.